

**ARRETE N° 2008- 11457 portant constitution de l'Union des Associations Syndicales de l'Isère, du Drac et de la Romanche**

**VU** l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

**VU** le décret n°006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée ;

**VU** la circulaire n°NTB0700081C du 11 juillet 2007 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération en date du 12 septembre 2008 du syndicat de l'Association Syndicale de Comboire à l'Echaillon sollicitant la constitution d'une union des 13 associations syndicales membres de l'Association Départementale d'Aménagement de l'Isère, du Drac et de la Romanche ;

**VU** le projet de statuts soumis à la consultation des propriétaires ;

**VU** les délibérations et les procès-verbaux des assemblées constitutives de chacune des associations syndicales ;

**CONSIDERANT** les résultats des procès-verbaux des délibérations des assemblées constitutives se déclinant comme suit :

1. AS de Comboire à l'Echaillon, assemblée constitutive du 14 octobre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 18 542 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 19 275 867 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 18 694 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 19 457 691 m<sup>2</sup>.
2. AS de St Ismier à Grenoble, assemblée constitutive du 6 novembre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 3 301 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 10 428 051 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 3 321 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 10 865 523 m<sup>2</sup>.
3. AS de Pique Pierre à Roize, assemblée constitutive du 18 novembre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 6 745 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 17 020 175 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 6 845 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 18 161 601 m<sup>2</sup>.
4. AS de Voreppe à Moirans, assemblée constitutive du 20 novembre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 1 474 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 18 296 405 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 1 485 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 18 908 960 m<sup>2</sup>.
5. AS de Bas Grésivaudan, assemblée constitutive du 21 octobre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 1 184 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 26 004 799 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 1 203 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 26 365 342 m<sup>2</sup>.
6. AS de l'Echaillon à St Gervais, assemblée constitutive du 28 octobre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 549 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 11 508 599 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 551 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 11 512 380 m<sup>2</sup>.
7. AS de Supérieur Rive Droite, assemblée constitutive du 4 novembre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 629 propriétaires représentant une superficie de 8 981 277 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 635 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 9 447 234 m<sup>2</sup>.
8. AS de Supérieur Rive Gauche, assemblée constitutive du 12 novembre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 3 131 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 14 549 303 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 3 157 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 14 611 361 m<sup>2</sup>.
9. AS de Tencin à Lancey, assemblée constitutive du 23 octobre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 1 496 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 7 602 382 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 1 522 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 7 659 799 m<sup>2</sup>.
10. AS de Lancey à Gières, assemblée constitutive du 25 novembre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 1 771 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 9 740 695 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 1 794 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 9 975 641 m<sup>2</sup>.
11. Syndicat Unique de l'Oisans, assemblée constitutive du 21 novembre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 3 019 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 15 348 698 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 3 135 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 16 818 434 m<sup>2</sup>.

12. AS de Bresson à St Ismier, assemblée constitutive du 28 novembre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 2 797 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 23 839 000 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 2 903 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 25 186 571 m<sup>2</sup>.

13. Association Syndicale Drac Isère, assemblée constitutive du 29 novembre 2008 : se sont prononcés favorablement à l'union 100 795 propriétaires représentant une superficie de propriétés de 64 280 416 m<sup>2</sup>, sur un nombre total de 100 846 propriétaires représentant une superficie totale de propriétés de 64 291

769 m<sup>2</sup>.

**CONSIDERANT** que les conditions fixées par l'article 47 alinéa 2 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 se trouvent ainsi réalisées ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Est autorisée la constitution de « l'Union des Associations Syndicales de l'Isère, du Drac et de la Romanche » regroupant :

- ⌘ l'AS de Comboire à l'Echaillon,
- ⌘ l'AS de St Ismier à Grenoble
- ⌘ l'AS de Pique Pierre à Roize
- ⌘ l'AS de Voreppe à Moirans
- ⌘ l'AS de Bas Grésivaudan,
- ⌘ l'AS de l'Echaillon à St Gervais,
- ⌘ l'AS de Supérieur Rive Droite,
- ⌘ l'AS de Supérieur Rive Gauche
- ⌘ l'AS de Tencin à Lancey,
- ⌘ l'AS de Lancey à Gières,
- ⌘ le Syndicat Unique de l'Oisans
- ⌘ l'AS de Bresson à St Ismier
- ⌘ L'AS Drac Isère

« l'Union des Associations Syndicales de l'Isère, du Drac et de la Romanche » est régie par les statuts ciannexés tels que soumis et approuvés par les assemblées constitutives respectives des 13 associations syndicales.

Ils comportent les plans parcellaires de chaque association et les listes des propriétés incluses dans leur périmètre.

**ARTICLE 2** : Le Président de l'AS de Tencin à Lancey est nommé administrateur provisoire de l'union. Il est chargé de convoquer la première assemblée des associations dans les conditions prévues à l'article 80 du décret susvisé et de présider cette assemblée.

Les membres titulaires et suppléants du syndicat sont élus lors de cette première réunion qui doit avoir lieu dans les 2 mois à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : A l'issue de l'assemblée des associations, les syndics ainsi désignés se réunissent à l'effet d'élire un président et un vice-président. A l'occasion de cette première réunion, ils sont également chargés d'élaborer un projet de bases de répartition des dépenses entre les membres de l'union.

**ARTICLE 4** : Dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication, le présent arrêté ainsi que les statuts de l'union seront affichés dans les communes sur le territoire desquelles s'étend son périmètre. Il sera également notifié à chaque propriétaire.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

**ARTICLE 6** : Le Secrétaire Général de l'Isère et les présidents de chacune des 13 associations syndicales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère et adressé au Trésorier-Payeur Général, ainsi qu'au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Grenoble, le 18 décembre 2008

Le Préfet

Michel MORIN

« Union des Associations syndicales de l'Isère, du Drac et de la Romanche